

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE BIGANOS  
DEPARTEMENT : GIRONDE**

Membres : Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 22.03.2016  
Date d'affichage : 22.03.2016

**(SEANCE DU 30 MARS 2016)**

L'an deux mille seize et le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Bruno LAFON**, Maire.

**Présents :** LAFON B. - GARNUNG V. – POCARD A. - MATHONNEAU M. –  
BORDET B. - CAMINS B. – BONNET G. – BAC M. - GALTEAU JM -  
OMONT JP. - BALLEREAU A. - BOURSIER P. - BELLIARD P. —  
LASSUS-DEBAT Ph - ENNASSEF M. – LEWILLE C. – LEJEUNE I.  
- BANOS S. – LABERNEDE S. - CASTANDET M. – ROS Th. –  
CAZAUX A. - DESPLANQUES Th. -

**Absents excusés :** CALLEN JM. (Procuration à B. CAMINS)  
ZABALA N. (Procuration à A. POCARD)  
RAMBELOMANANA S. (Procuration à S. LABERNEDE)  
ONATE E. (Procuration à JM. GALTEAU)  
GRARE A. (Procuration à M. MATHONNEAU)

**MARINI D.**

Mesdames Isabelle LEJEUNE et Sandrine LABERNEDE ont été nommées secrétaires.

**DELIBERATION 16 – 033 : LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG DE  
BIGANOS (C.A.B.)**

**Monsieur Georges BONNET, adjoint au maire, indique que :**

Par délibération n° 15 – 004 du 21 janvier 2015, le Conseil municipal de BIGANOS avait approuvé le projet de Convention d'Aménagement de Bourg issu de l'étude de faisabilité menée par le cabinet Torres – Borredon, en partenariat avec la commune et le Conseil Départemental de la Gironde, étude pour laquelle la commune avait bénéficié d'une aide financière du Département de 8 062 €.

Les fiches-actions ainsi initialement définies ont été retravaillées ensuite en interne par les services techniques des deux collectivités territoriales, commune et département, dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre de pilotage des

travaux et de la concertation du public inhérents aux aménagements à intervenir sur les voies concernées, à savoir : l'avenue de la Libération, la rue Lecoq, l'avenue des Boïens ; ces études complémentaires et recadrages sont notamment intervenus à la suite des vérifications sur l'état des divers réseaux publics de desserte en eau et assainissement.

Ces réflexions ont conduit à proposer une nouvelle programmation et de nouveaux montants des travaux ; cette programmation et ces montants de coûts des travaux sont joints dans le tableau annexé en n°2, intitulé « Convention d'Aménagement de Bourg Commune de Biganos », en date du 14 mars 2016 ; les travaux y sont détaillés en 4 phases sur 4 années consécutives. Les phases sont détaillées par année en annexe n° 3 « Schémas de programmation CAB de Biganos ».

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de retirer la délibération n° 15-004 du 21 janvier 2015 ;
- d'approuver le projet de convention d'aménagement du bourg joint en annexe n° 4 ;
- d'approuver le montant total prévisionnel des travaux de la convention d'aménagement de bourg de Biganos joint en annexe n° 2 et le tableau de programmation joint en annexe n°3 ;
- d'approuver son plan de financement;
- d'approuver le total prévisionnel des aides du Conseil départemental de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention liant la commune de Biganos et le conseil départemental de la Gironde et à solliciter les subventions qui en découlent ;
- d'autoriser Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention des subventions des différents organismes.

Il convient, en effet, que le Conseil municipal de Biganos délibère sur les nouvelles modalités de la programmation des travaux et de leur financement de cette CAB de Biganos et pour les approuver avant que le Conseil départemental ne le fasse à son tour.

Il est rappelé que la convention peut faire également l'objet d'avenants au fil des ans si des modifications interviennent dans l'avancement des travaux et leurs phasages, par exemple.

***Cette question a été étudiée lors de la réunion en mairie des Commissions municipales n° 5.1 et 6 du 21 mars 2016.***

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE :**

- de retirer la délibération n° 15-004 du 21 janvier 2015 ;
- d'approuver le projet de convention d'aménagement du bourg joint en annexe n° 4 ;
- d'approuver le montant total prévisionnel des travaux de la convention d'aménagement de bourg de Biganos joint en annexe n° 2 et le tableau de programmation joint en annexe n°3 ;
- d'approuver son plan de financement;
- d'approuver le total prévisionnel des aides du Conseil départemental de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention liant la commune de Biganos et le conseil départemental de la Gironde et à solliciter les subventions qui en découlent ;
- d'autoriser Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention des subventions des différents organismes.

**Vote :**

**Pour : 28**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

P.C.C à l'original,  
Fait à Biganos,  
Le 30 mars 2016  
Bruno LAFON  
Maire de Biganos  
Président de la COBAN

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication



Annee

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG  
COMMUNE DE BIGANOS  
14 Mars 2016

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (112)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	2 254					
		<b>1 Travaux chaussée dont voirie départementale</b>						
		Pour mémoire Maîtrise d'ouvrage Départementale : Ravalement / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'encadrement, Revêtement Enrobé BBSG 0/10 : 19 559 euros						
		Béton désactivé (pistes cyclables et accès privés)	22 360	22 360	5 590			
		<b>2 Travaux hors chaussée</b>						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10 % mise en oeuvre manuelle	11 507					
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignata)						
		Béton balayé ciment blanc - Ep. 20 cm pour trafic (stationnement)						
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		<b>3 Assainissement Eaux Pluviales</b>						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles, avaloirs)						
		Réfection réseau selon vétusté - Chemisage	16 358	50 722		17 753		
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		Signalisation / Mobilier urbain	735					
		<b>4 Assainissement Eaux Usées</b>	1 279					
		5 Réseaux divers	343					
		5' AEP	6 600					
		6 Eclairage public						
		Points lumineux	13 906					
		Reseau cable + tablette de terre						
		Eclairages public						
		7 Pantations	3 578					
		Pour mémoire : Maîtrise d'œuvre et autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 13 490 euros						
		<b>TOTAL action</b>	<b>78 924</b>	<b>73 082</b>	<b>5 590</b>	<b>17 753</b>		<b>55 581</b>

DOT(SACI) Aide Spécifique:  
35 % d'un montant de dépense plafonné à 150 000 euros HT

DOT(SACI) report modal: 25% d'un montant de dépenses plafonné à 500 000 euros HT et rattachement dans le schéma départemental des pistes cyclables ou au dossier d'un collège

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	12 397					
		<b>1 Travaux chaussée dont voirie départementale</b>						
		Pour mémoire Maîtrise d'ouvrage Départementale : Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé, Revêtement Enrobé BBSG 0/10 : 94 239 euros						
		<b>2 Travaux hors chaussée</b>						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10 % mise en œuvre manuelle	277 447	61 000	21 350		DDTSACSI Aménagement de bords : 35% d'un montant de dépense plafonné à 61 000 euros HT	
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignada)						
		Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale						
		<b>Béton bitumé ciment blanc - Ep. 20 cm pour trafic (stationnement)</b>	31 320	20 000	8 000		DDTSACSI Aménagement de sécurité (parking) : 40% d'un montant de dépense plafonné à 20 000 euros HT	
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		<b>3 Assainissement Eaux Pluviales</b>						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)						
		Réfection réseau selon vétéusé - Chemisage	114 239	100 000	30 000		DDTSACSI Bordsure et caniveaux : 30% d'un montant de dépense plafonné à 100 000 euros HT et travaux d'investissement du Département	
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		Béton désactivé piste cyclable	24 800	24 800	6 200		DDTSACSI Report modal : 25% d'un montant de dépense plafonné à 500 000 euros HT et rattachement direct au schéma départemental des pistes cyclables ou si dossier d'un collège	
		<b>4 Assainissement Eaux Usées</b>	926					
		<b>5 Réseaux divers</b>	686					
		<b>5' AEP</b>						
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à clef, niche...)						
		Aduction d'eau potable	21 840	57 278	20 047		DDTSACSI Aide Spécifique	
		<b>6 Eclairage public</b>					35 % d'un montant de dépense plafonné à 150 000 euros HT	
		Points lumineux						
		Reseau : cable + cablette de terre	50 380					
		Eclairages public						
		<b>7 Pentations</b>	24 182					
		<b>8 Maîtrise d'œuvre et autres frais</b>						
		Pour mémoire : Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 75 865 euros						
		<b>TOTAL action</b>	558 217	263 078	65 550	20 047		472 620
		<b>TOTAL ANNEE 2016</b>	637 141	336 160	71 140	37 800		528 201

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Services concernés	
2016	Av des Boiens - du giratoire de la Pignada jusqu'à la rue Lecoq (RD 3E12)	Installations / signalisations de chantier	4 834					
		1 Travaux chaussée dont voirie départementale						
		Pour mémoire Maîtrise d'ouvrage départementale : Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé, Revêtement Enrobé BBSG 0/10 : 44 249 euros						
		2 Travaux hors chaussée						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10 % mise en oeuvre manuelle		32 140	32 140	11 249		DDT/SACSI Aménagement de bourg : 35% d'un montant de dépense plafonné à 61 000 euros HT
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignada)						
		Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale						
		Béton désactivé (pistes cyclables et accès privés)		19 514	19 514	4 879		DDT/SACSI Report modal : 25% d'un montant de dépense plafonné à 500 000 euros HT et raccordement direct au schéma départemental des pistes cyclables ou à desserte d'un collage
		Béton balayé ciment blanc - Ep. 20 cm pour trafic (stationnement)		9 360	9 360	3 744		DDT/SACSI Aménagement de sécurité (parking) : 40% d'un montant de dépense plafonné à 20 000 euros HT
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		3 Assainissement Eaux Pluviales						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)						
		Réfection réseau selon vétusté - Chemisage		60 432	60 432	18 130		DDT/SACSI Bordures et caniveaux : 30% d'un montant de dépense plafonné à 100 000 euros HT et travaux d'investissement du Département
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau								
Eaux pluviales								
4 Assainissement Eaux Usées		3 009						
5 Réseaux divers		2 229						
5 /AEP		15 600						
6 Eclairage public		32 868						
7 Pentations		9 649						
8 Maîtrise d'oeuvre et autres frais								
Pour mémoire. Maîtrise d'oeuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 28 801 euros								
<b>TOTAL action</b>			<b>189 635</b>	<b>121 446</b>	<b>38 001</b>		<b>151 634</b>	

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	3 942					
		1 Travaux chaussée dont voirie départementale						
		Pour mémoire, Maîtrise d'ouvrage départementales : Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé, Revêtement Enrobé BBSG 0/10 : 37 339 euros  2 Travaux hors chaussée Démolition / Terrassement Dépose Bordure / Mobilier/ divers Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10 % mise en œuvre manuelle Béton désactivé (piétonnier) Béton désactivé piston (triangle pignata) Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale  Béton désactivé (pistes cyclables et accès privés)	10 434	10 434	3 652		DDTSACSI Aménagement de bourg : 35% d'un montant de dépense plafonné à 61 000 euros HT	
		Béton désactivé (pistes cyclables et accès privés)	52 850	52 850	13 213		DDTSACSI Repart modél. 25% d'un montant de dépense plafonné à 500 000 euros HT le raccordement direct au schéma départemental des pistes cyclables ou à déserte d'un collège	
2017	Avenue de la Libération : du giratoire Pignada jusqu'au giratoire de la mairie (RD3)	Béton balayé ciment blanc - Ep. 20 cm pour trafic (stationnement)	7 560	7 560	3 024		DDTSACSI Aménagement de sécurité parking) 40% d'un montant de dépense plafonné à 20 000 euros HT	
		Signalisation / Mobilier urbain	1 404					
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		3 Assainissement Eaux Pluviales						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)						
		Réfection réseau selon vétéusté - Chemisage						
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		4 Assainissement Eaux Usées	2 430					
		5 Réseaux divers	1 800					
		5' AEP	12 600					
		6 Eclairage public	26 547					
		7 Pantallons	9 271					
		8 Maîtrise d'œuvre et autres frais						
		Pour mémoire, Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géométrie, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 23 486 euros						
		<b>TOTAL action</b>	<b>155 394</b>	<b>97 400</b>	<b>27 655</b>		<b>127 539</b>	

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Serices concernés	
2017	Avenue Lecoq Voie Communale	Installations / signalisations de chantier	2 883					
		1 Travaux chaussée						
		Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé,	22 713	25 000	5 000	DDT/SACSI FEAUV: 20% d'un montant de dépenses plafonnées à 25 000 euros HT		
		Revetement Enrobé BB5G 0/10 - Renforcement G3 ponctuel (10%)	14 628					
		2 Travaux hors chaussée						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10% mise en oeuvre manuelle	20 213	18 426	6 449	DDT/SACSI Aménagement de bords : 35% d'un montant de dépenses plafonné à 61 000 euros HT		
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignata)						
		Espaces vert : terrassement / purge / rappage terre végétale						
		Béton désactivé piste cyclable	42 687	47 697	10 672	DDT/SACSI Report model: 25% d'un montant de dépenses plafonné à 500 000 euros HT et financement direct au schéma départemental des pistes cyclables ou à d'autres d'un collège.		
		3 Assainissement Eau Pluviales						
		5 Réseaux divers		516				
		5' AEP		1 372				
6 Eclairage public		12 600						
7 Plantations		27 682						
8 Maîtrise d'œuvre et autres frais		10 607						
	Pour Mémoire: Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 17 175 euros							
	<b>TOTAL action</b>	<b>155 900</b>	<b>86 113</b>	<b>22 121</b>			<b>133 779</b>	



ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (112)	Subvention spécifique	Séries concernées	
		Installations / signalisations de chantier	3 195					
		<b>1 Travaux chaussées dont voirie départementale</b>						
		Pour mémoire : Maîtrise d'ouvrage départementale - Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé, Revêtement Emboîté BBSG 0/10 17/069 euros						
		<b>2 Travaux hors chaussée</b>						
		Démolition / Terrassement						
		Dépose Bordure / Mobilier/ divers	3 570					
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10% mise en œuvre manuelle						
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignata)						
		Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale						
		Béton désactivé (pistes cyclables et accès privées)	42 687	42 687	10 672			DDTSACSJ Réseau cyclable, 25% d'un montant de dépense plafonné à 500 000 euros HT, financement de ce montage par le Département de la Haute-Savoie sur le schéma départemental des pistes cyclables qui se détermine d'un collage
		Signalisation / Mobilier urbain	642					
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		<b>3 Assainissement Eaux Pluviales</b>						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)						
		Réfection réseau selon vêtusté - Chemisage	52 300	13 012	3 903			DDTSACSJ Bordures et caniveaux, 30% d'un montant de dépense plafonné à 100 000 euros HT et travaux d'investissement du Département
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		<b>4 Assainissement Eaux Usées</b>						
		Réfection réseau selon vêtusté - Chemisage	1 111					
		5 Réseaux divers						
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à clef, niche,...)	823					
		<b>Effacement France Telecom et fibre</b>	4 608	4 608	1 152			DDTSACSJ Entassement des réseaux France Telecom, 25% d'un montant de dépense plafonné à 99 000 euros HT
		Effacement : Electricité BT HTA	3 744					
		5' AEP	5 760					
		<b>6 Eclairage public</b>	12 136					
		7 Plantations	2 808					
		<b>8 Maîtrise d'œuvre et autres frais</b>						
		Pour mémoire : Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géométrie, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 19 036 euros						
		<b>TOTAL action</b>	<b>133 384</b>	<b>60 307</b>	<b>15 727</b>		<b>117 658</b>	
		<b>TOTAL ANNEE 2017</b>	<b>634 314</b>	<b>365 266</b>	<b>103 704</b>		<b>530 610</b>	

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	6 565					
		<b>1 Travaux chaussée dont voirie départementale</b>						
		Pour mémoire : Maîtrise d'ouvrage départementale - Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'encadrement / Revêtement Enrobé BBSG O/10 - 51 210 euros						
		<b>2 Travaux hors chaussée</b>						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT D/20 - Dont 10 % mise en oeuvre manuelle	33 542	33 542	11 740		DDT/SACSI Aménagement de bords - 35% d'un montant de dépense plafonné à 61 000 euros HT	
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignata)						
		Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale						
		Béton désactivé (pistes cyclables et accès privés)	58 542	58 542	14 636		DDT/SACSI Repari-mati - 25% d'un montant de dépense plafonné à 100 000 euros HT si raccordement direct au schéma départemental des pistes cyclables ou à desserte d'un collège	
		Signalisation / Mobilier urbain	1 926					
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		<b>3 Assainissement Eaux Pluviales</b>						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles, avaloirs)						
		Réfection réseau selon vestusté - Chemisage						
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement	43 937	43 937	13 181		DDT/SACSI Bordures et caniveau - 30% d'un montant de dépense plafonné à 100 000 euros HT si travaux d'investissement du Département	
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		Eaux pluviales						
		Eaux pluviales						
		<b>4 Assainissement Eaux Usées</b>						
		5 Réseaux divers	3 334					
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à ciel, niche....)	2 470					
		<b>Efficacement France Telecom et fibre</b>						
		Efficacement : Electricité BT HTA	13 824	13 824	3 456		DDT/SACSI Entretien des réseaux Telecom - 25% d'un montant de dépense plafonné à 60 000 euros HT	
		5° AEP	11 232					
		Aduction d'eau potable	23 640					
		<b>6 Eclairage public</b>						
		Points lumineux	42 769					
		Reseau : cable + cablette de terre						
		Eclairages public						
		<b>7 Plantations</b>						
		8 Maîtrise d'œuvre et autres frais	8 424					
		Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5% : 39114 euros						
		<b>TOTAL action</b>	<b>250 204</b>	<b>149 845</b>	<b>43 012</b>			<b>207 192</b>

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	2 669					
		1 Travaux chaussée dont voirie départementale						
		Pour mémoire : maîtrise d'ouvrage départementale : Rabotage / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobée, Revêtement Enrobé 885G 0/10 : 17 780 euros	10 815					
		2 Travaux hors chaussée						
		Démolition / Terrassement						
		Dépose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10 % mise en œuvre manuelle	11 407	11 407	3 992			DDTSACSJ Aménagement de bourg : 35% d'un montant de dépense plafonné à 61 000 euros HT
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle pignata)						
		Espaces vert : terrassement / purge / mappage terre végétale						
		Béton désactivé (plâtes cyclables et accès privées)	20 327	20 327	5 082			DDTSACSJ Report modal: 25% d'un montant de dépense plafonné à 500 000 euros HT et recordement direct au schéma départemental des plates cyclables ou si dessus un collège
		Béton balaie ciment blanc - Ep. 20 cm pour trafic (stationnement)	3 420	3 420	1 368			DDTSACSJ Aménagement de sécurité (parking) : 40% d'un montant de dépense plafonné à 20 000 euros HT
		Signalisation / Mobilier urbain	688					
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		3 Assainissement Eaux Pluviales						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles, avaloirs)						
		Réfection réseau selon vétusté- Chemisage	21 706	21 706	6 512			DDTSACSJ Bordures et caniveaux : 30% d'un montant de dépense plafonné à 100 000 euros HT et travaux d'investissement du Département
		Création réseau neuf - Dont tranchée ,regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		4 Assainissement Eaux Usées						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles, avaloirs)	1 158					
		5 Réseaux divers						
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à ciel, niche...)	858					
		Effacement : Franca Telecom et fibre	4 800	4 800	1 200			DDTSACSJ Entretien des réseaux Franca Telecom : 35% d'un montant de dépense plafonné à 80 000 euros HT
		Effacement : Electricité BT HTA	3 900					
		5' AEP						
		Aduction d'eau potable	12 360					
		6 Eclairage public						
		Points lumineux	19 002					
		7 Pantations	2 925					
		8 Maîtrise d'œuvre et autres frais						
		Pour mémoire : Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 15 900 euros						
		<b>TOTAL action</b>	116 014	61 660	18 154			97 860

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (112)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	6 875					
		<b>1 Travaux chaussée dont voirie départementale</b>						
		Maîtrise d'ouvrage départementale : Ravalement / reprofilage / purge Y compris dépose partielle de l'entrobée. Revêtement Enrobé BBSG 0/10 : 65 979 euros						
		<b>2 Travaux hors chaussée</b>						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10 % mise en œuvre manuelle						
		Béton désactivé (piétonnier)	17 443	16 051	5 618			
		Béton désactivé pignon (triangle pignona)						
		Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale						
		Béton désactivé (pièces cyclables et accès privés)	99 603	99 603	24 903			
		<b>Béton balisé ciment blanc - Ep. 20 cm pour trafic (stationnement)</b>	11 689	11 689	4 675			
		Béton désactivé pour usage routier - Béton classe 5 + sous dallage 18 cm						
		Signalisation / Mobilier urbain	2 171					
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		<b>3 Assainissement Eaux Pluviales</b>						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles, avaloirs)						
		Réfection réseau selon vertuse - Chemisage						
		Création réseau neuf : Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		<b>4 Assainissement Eaux Usées</b>						
		Réfection réseau selon vétusté - Chemisage	3 758					
		<b>5 Réseaux divers</b>						
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à clef, niche...)	2 784					
		5° AEP						
		Aduction d'eau potable	24 450					
		<b>6 Eclairage public</b>						
		Points lumineux	46 014					
		Reseau : cable + cablette de terre						
		Eclairage public						
		<b>7 Pantallons</b>						
			2 446					
		<b>8 Maîtrise d'œuvre et autres frais</b>						
		Pour mémoire Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux						
		Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques)						
		estimation à 5%, soit 40 958 euros						
		<b>TOTAL action</b>	250 909	161 019	45 297			205 612
		<b>TOTAL ANNEE 2016</b>	617 127	372 524	106 463			510 663

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (112)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier						
		1 Travaux chaussée dont voirie départementale	3 501					
		Maîtrise d'ouvrage départementale : Ravalement / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé, Revêtement Enrobé BBSG 0/10 ; 33 596 euros						
		2 Travaux hors chaussée						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT 0/20 - Dont 10% mise en œuvre manuelle	3 468					
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé piéton (triangle bignata)						
		Espaces vert : terrassement / purge / nappage terre végétale						
		Béton désactivé (pistes cyclables et accès privés)	69 112	69 112	17 278			
		Béton balayé ciment blanc - Ep 20 cm pour trafic (stationnement)	5 951	5 951	2 380			
		Signalisation / Mobilier urbain	1 105					
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		3 Assainissement Eaux Pluviales						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)	4 167	4 167	1 250			
		Réfection réseau selon vétusté - Chemisage						
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau						
		Eaux pluviales						
		4 Assainissement Eaux Usées						
		Réfection réseau selon vétusté - Chemisage	1 914					
		5 Réseaux divers						
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à ciel, niche...)	1 418					
		5' AEP						
		Aduction d'eau potable	12 450					
		6 Eclairage public						
		Points lumineux	23 430					
		7 Plantations	1 245					
		8 Maîtrise d'œuvre et autres frais						
		Pour mémoire, Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux						
		Autres frais (géomètre, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 20 856 euros						
		<b>TOTAL action</b>	<b>127 760</b>	<b>79 230</b>	<b>20 909</b>			<b>106 852</b>

2  
0  
1  
9  
Avenue de la Libération  
- du n°117 au n°135  
(RD3)

ANNEE	OPERATION	NATURE DE TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX HT	MONTANT ELIGIBLE	DEPARTEMENT			RESTE A FINANCER
					Subvention classique (1/2)	Subvention spécifique	Services concernés	
		Installations / signalisations de chantier	11 174					
		1 Travaux chaussée dont voirie départementale						
		Maîtrise d'ouvrage départementale : Ravalement / reprofilage / purge y compris dépose partielle de l'enrobé, Revêtement Enrobé BBSG Q/10 : 166 636 euros						
		2 Travaux hors chaussée						
		Démolition / Terrassement						
		Depose Bordure / Mobilier/ divers						
		Couche de base en GNT D/20 - Dont 10 % mise en œuvre manuelle	75 351	61 000	21 350			
		Béton désactivé (piétonnier)						
		Béton désactivé (triangle pignata)						
		Espaces vert : terrassement / purge / ravalement terre végétale						
		Béton désactivé (joints cyclables et accès privés)	153 673	153 673	38 418			
		Béton balayé ciment blanc - Ep 20 cm pour trafic (stationnement)	2 530	2 530	1 008			
		Béton désactivé pour usage routier - Béton classe 5 + sous dallage 18 cm	11 040					
2019	avenue de la Libération : du n°135 jusqu'à l'intersection avec la rue du port							
		Bordure béton						
		Bordure pierre						
		3 Assainissement Eaux Pluviales						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)						
		Réfection réseau selon vétusté - Chemisage	96 047	96 833	28 750			
		Création réseau neuf - Dont tranchée, regard et branchement						
		Création nouvel avaloir dont raccordement au réseau Eaux pluviales						
		4 Assainissement Eaux Usées						
		Mise à la cote ouvrages (regards, grilles avaloirs)	1 852					
		5 Réseaux divers						
		Mise à la cote ouvrages (chambre, bouche à ciel, niche...)	1 372					
		5' AEP						
		Aduction d'eau potable	27 900					
		6 Eclairage public						
		Points lumineux	46 699					
		7 Pantaillons	3 729					
		8 Maîtrise d'œuvre et autres frais						
		Maîtrise d'œuvre estimation à 7% du montant travaux, Autres frais (géométrie, détection réseaux, études géotechniques) estimation à 5%, soit 66 572 euros						
		TOTAL action	431 356	313 026	89 526			341 830
		TOTAL ANNEE 2019	559 116	392 256	110 435			448 682
		TOTAL GENERAL	2 447 697	1 466 206	391 742	37 800		2 018 156
		TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL			429 541			

1) Les subventions varieront en fonction du coefficient départemental de solidarité de l'année du vote des aides en Commission Permanente  
 2) Résultat arrondi à l'euro inférieur / supérieur

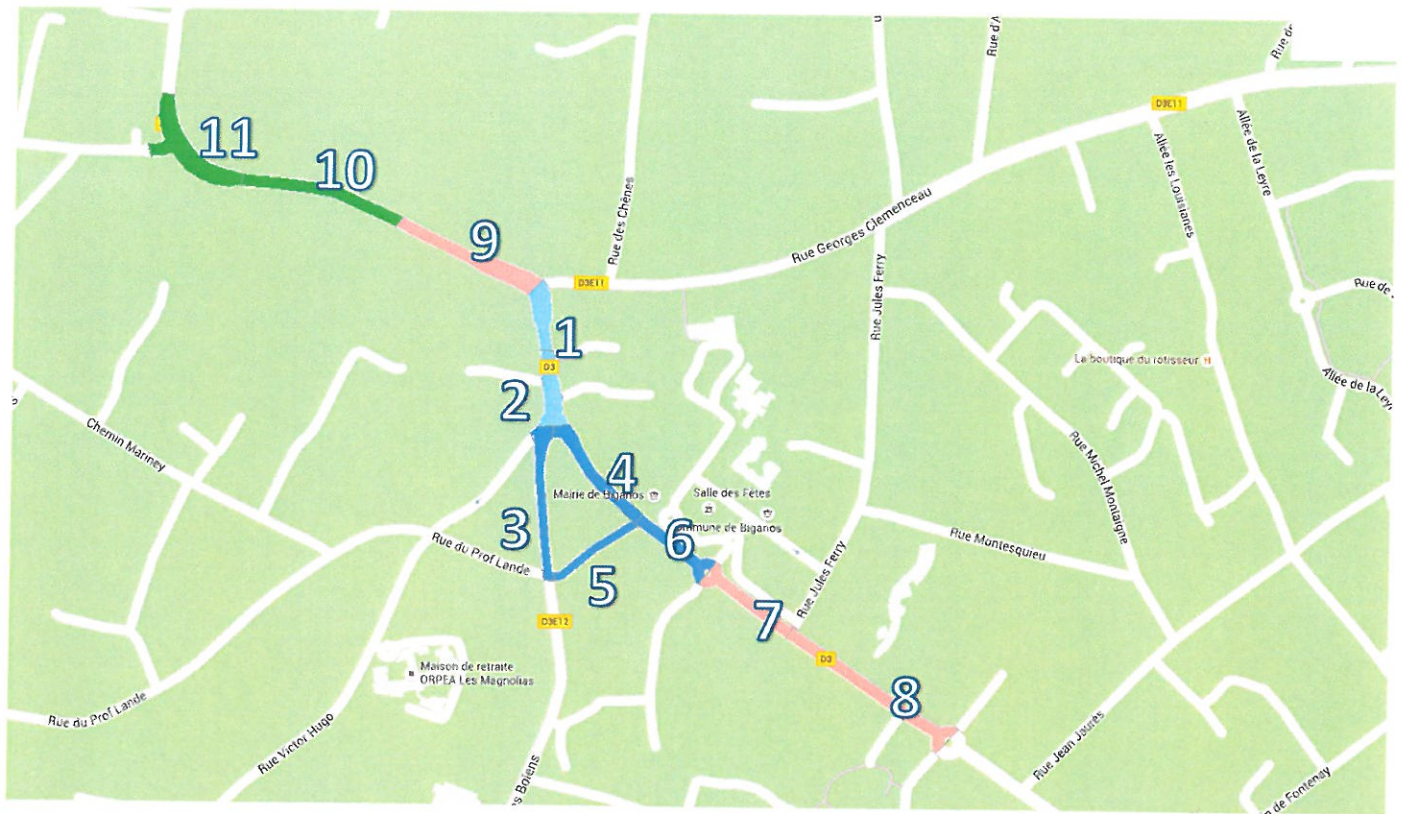


## Annexe n°3 Schéma de programmation C.A.B. de Biganos

Emetteur : Services techniques

Opération : CAB

Date création : 15/03/2016



Phase	Tronçon n°	Localisation	Année de programmation
1	1	Av de la Libération (D3) : Du giratoire de l'hôtel de France au n°70 de l'avenue de la Libération	2016
	2	Av de la Libération (D3) : Du n°70 de la Libération au giratoire de la pignada	2016
2	3	Départementale 3 E12 Av des Boïens : Du giratoire de la Pignada à la rue Le Coq	2017
	4	Av de la Libération (D3) : du giratoire de la pignada au giratoire de la mairie	2017
	5	Avenue Lecoq Voie Communale	2017
	6	Av de la Libération (D3) : du giratoire de la mairie à la salle des fêtes	2017
3	7	Av de la Libération (D3) : de la salle des fêtes à la poste	2018
	8	Av de la Libération (D3) : de la poste au giratoire du centre culturel (intersection avec la rue de St Martin de Fontenay) et accès / parking (Parcelle A1 282 Av de la Libération)	2018
	9	Av de la Libération (D3) : Du giratoire de l'hôtel de France au n°117 de l'avenue de la Libération	2018
4	10	Av de la Libération (D3) : Du n°117 de l'avenue de la Libération au n°135 av de la Libération	2019
	11	Av de la Libération (D3) : Du 135 bis av de la Libération à l'intersection avec la rue du port	2019

## PROJET

### Convention d'Aménagement de Bourg Commune de BIGANOS – Canton d'ANDERNOS-LES-BAINS

- VU** La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,
- VU** La loi du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** La délibération du Conseil Général du 19 décembre 1995 relative à la politique départementale de développement local, modifiée par les délibérations n° 03.0005 CG du 16 décembre 2002, délibération n°2005.0093.CG du 27 juin 2005 et délibération n°2011.090 du 19/12/2011, par délibération n° 2012 .70. CG du 20 décembre 2012, par délibération n°2013.2.CG du 29 mars 2013 et par délibération n°2013-84 CG du 19 décembre 2013,
- VU** La délibération n° 2011 .82.CG du 24 octobre 2011 adoptant le nouveau règlement financier modifié par la délibération n° 2012.2.CG du 26 mars 2012, modifié par la délibération n° 2012.138.CG du 21 décembre 2012, modifié par la délibération n°2014.1.CG du 27 janvier 2014 et n° 2015.82 CD du 17 décembre 2015,
- VU** La délibération n° 2005-152 CG du 15 Décembre 2005 relative à l'introduction de critères de développement durable pour les investissements soutenus par le Conseil Général,
- VU** La délibération n° 2011.89 CG du 19 Décembre 2011 relative à la mise en œuvre du coefficient départemental de solidarité,
- VU** La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Biganos du XX/XX/2016 adoptant le contenu du programme quadriennal d'actions à intégrer dans une Convention d'Aménagement de Bourg,
- VU** La délibération de la Commission Permanente n°2016.XXX.CP du XXX, adoptant le projet de Convention d'Aménagement de Bourg de la commune de Biganos

*Il est conclu :*

Entre :

- le Département de la Gironde, représenté par le *Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Luc GLEYZE,*  
et ci-après désigné « le Département »

Et :

d'une part,

- la commune de Biganos représentée par *le Maire, Monsieur Bruno LAFON*  
et ci-après désignée « la commune »

d'autre part,

*une Convention d'Aménagement de Bourg dont les caractéristiques sont les suivantes :*



## EXPOSE DES MOTIFS

---

La commune de Biganos a pour objectifs de sécuriser les traversées du bourg et de développer les modes alternatifs de déplacements afin de valoriser l'identité du bourg.

## ARTICLE 1ER : PROGRAMME D' ACTIONS

---

Le programme d'actions de la Convention d'Aménagement de Bourg qui figure dans le tableau ci-annexé présente une série d'opérations visant à la restructuration du bourg.

Le montant estimatif des travaux arrêté pour la Convention d'Aménagement de Bourg s'élève à 2 447 697 € HT.

Chaque opération comporte un descriptif et le Conseil Général est sollicité sur les montants suivants :

- ⇒ 391 742 € pour les opérations éligibles dans le cadre des subventions classiques du Conseil départemental. Chacun de ces projets fera l'objet d'une demande de subvention qui sera soumise, après instruction, à une décision de la commission permanente du Conseil départemental. Ces aides seront pondérées du coefficient départemental de solidarité de l'année de vote en commission permanente. Les modalités d'intervention (critères d'éligibilité, plafond subventionnable et taux de subvention pondéré du coefficient départemental de solidarité de l'année en cours) qui leur sont applicables pendant la durée de la convention sont celles inscrites dans la programmation quadriennale.
- ⇒ 37 800 € pour les opérations indispensables à la cohérence du programme et n'entrant pas dans le cadre habituel des interventions, soit 35 % du coût HT, le montant des dépenses éligibles est plafonné à 150 000 €. Cette aide a été pondérée du coefficient départemental de solidarité de l'année de vote en commission permanente.

Ce programme s'applique dans le cadre de la délibération du 15 décembre 2005 relative à l'introduction de cibles de développement durable dans les opérations soutenues par le Conseil départemental, concernant les bâtiments, aménagements, réseaux ou équipements et les études s'y rapportant. La demande de la collectivité doit donc présenter le choix de 3 cibles de développement durable au moins.

## ARTICLE 2 – VALIDITE DES SUBVENTIONS

---

### **Subventions classiques :**

Les aides positionnées dans la présente convention et qui relèvent du cadre traditionnel d'intervention du Conseil départemental en faveur des communes, n'ont qu'un caractère prévisionnel.

Elles doivent faire l'objet d'une demande de subvention soumise à la décision de la Commission Permanente avant tout démarrage de travaux. Leur validité, d'une durée de trois ans, court à partir de cette décision.

Le délai maximum pour le démarrage des travaux est alors de dix huit mois à compter de ladite décision, ce délai n'étant pas prorogeable.

### **Subvention spécifique à la Convention d'Aménagement de Bourg :**

La subvention spécifique à la Convention d'Aménagement de Bourg est validée pour une durée de trois ans à compter de l'année de la programmation des travaux auxquels elle est affectée.

Le délai maximum pour le démarrage des travaux est de dix huit mois, suivant l'année de programmation des travaux, celui-ci étant matérialisé par la production de pièces justificatives par la commune.

La subvention deviendra caduque si l'un de ces deux délais n'est pas respecté.

**ARTICLE 3 - PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE**

---

**Subventions classiques :**

- ⇒ Le versement interviendra selon les règles classiques régissant les différentes aides du Conseil départemental.

**Subvention spécifique à la Convention d'Aménagement de Bourg :**

- ⇒ pour le versement de l'acompte de 50 % : l'ordre de service de démarrage des travaux,
- ⇒ pour le paiement du solde : un récapitulatif des dépenses acquittées, certifié en original par le comptable public

**ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

---

Le montant définitif des subventions sera proportionnel au montant réel hors taxes des opérations réalisées selon les taux retenus. Si le coût définitif de l'opération est supérieur au coût prévu dans la décision du Conseil départemental, la subvention ne sera pas réévaluée.

Le Département et la commune s'engagent à prévoir, chaque année, les crédits de paiement nécessaires à l'exécution de la convention dans la limite des montants inscrits, en respectant le calendrier des réalisations.

Le mandatement de chaque acompte ou solde sera accompagné d'un certificat de paiement établi par le service liquidateur du Conseil départemental.

**ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

---

La présente convention a une durée maximale de validité de 4 ans, à compter de la décision de la Commission Permanente, soit jusqu'au XXX.

**ARTICLE 6 - SUIVI ET BILAN DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG**

---

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année de validité de la Convention d'Aménagement de Bourg pour établir le bilan des opérations réalisées et évoquer les réalisations à venir dans le cadre de la programmation.

Le bilan final réalisé par la commune en liaison avec le Service des Aides aux Communes et Structures de Coopération Intercommunale, sera examiné en comité de pilotage afin d'aboutir à un constat de bonne fin et au soldé des opérations financières.

**ARTICLE 7 - CLAUSE DE PUBLICITE**

La commune de Biganos s'engage à mentionner la participation financière du Conseil départemental à l'exécution de ladite convention. Elle devra être en mesure de produire la preuve que cette clause a bien été remplie en fournissant une photographie des panneaux de chantier dans leur environnement. Pour ce faire, Le Conseil départemental autorise l'utilisation de son logo, suivant sa charte graphique sur l'ensemble des documents de communication, et met à disposition un kit, une charte et des outils de communication disponibles auprès de la Direction de la Communication, de l'Information et des Partenariats- DCIP : Contact [gironde-partenariats@gironde.fr](mailto:gironde-partenariats@gironde.fr)

De plus, le Président du Conseil départemental devra être systématiquement invité au lancement d'une action ou à l'inauguration d'une opération subventionnée

*Fait à Bordeaux, le  
en deux exemplaires.*

Le Maire de la Commune de  
BIGANOS

Le Président du Conseil départemental

Bruno LAFON

PROJET